



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 16 JUIN 2009**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 17 juin 2009

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 16 juin 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présente: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire Laurent Paquette souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

**2009-06-354**

**Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2009-06-355**

**Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 19 mai et des séances extraordinaires du 26 mai et du 9 juin 2009**

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 2009 et des séances extraordinaires du 26 mai et du 9 juin 2009, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires du 26 mai et du 9 juin 2009 ainsi que de la séance ordinaire du 19 mai 2009, avec la correction suivante :

Résolution numéro 2009-05-311

**Dérogation mineure sur les lots 9B-179 et 9B-180 du rang 4 du canton de Beresford, qui aurait dû se lire pour le lot 9B-179:**

« ...

- pour le lot 9B-179, une diminution de la superficie minimale à 448,6 mètres carrés et la diminution de la profondeur minimale à 30,39 mètres,

»

et non

« ...

- pour le lot 9B-179, une diminution de la superficie minimale à 448,6 mètres carrés,

»

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

**AGGLOMÉRATION**

**2009-06-356**

**Place Lagny - Décorations de Noël extérieures**

ATTENDU QUE

la Place Lagny, durant les mois de novembre, décembre et janvier, est utilisée pour la présentation de plusieurs activités reliées au temps des Fêtes, notamment le Marché de Noël ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'achat et l'installation de décorations extérieures temporaires à la Place Lagny, pour la période des mois de novembre, décembre et janvier.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant maximum de 1 500\$, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-02-6-9-9-10-641.

**ADOPTÉE**

**2009-06-357**

**Convention collective des pompiers de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Autorisation de signature**

ATTENDU QU'

une entente de principe est intervenue avec les pompiers de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur de la sécurité incendie et le directeur des services administratifs à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective, telle que substantiellement présentée, avec les pompiers pour une durée de 5 ans, soit du premier janvier 2008 au 31 décembre 2012.

QUE le directeur des services administratifs soit autorisé à verser les montants de rétroactivité prévue audit contrat de travail de même que les nouveaux salaires prévus.

**ADOPTÉE**

**2009-06-358**

**Restauration de la gare – Travaux de reconstruction partielle de la toiture de la gare (phase II) – Adjudication d’appel d’offres sur invitation**

ATTENDU QUE

suite à l’incendie de la gare, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a décidé de procéder à la restauration du bâtiment d’origine de 1902;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu des soumissions suite à son appel d’offres sur invitation pour la reconstruction partielle de la toiture de la gare;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de reconstruction partielle de la toiture de la gare et accorde un contrat à la société « Construction Raynald Tisseur inc.» pour une somme maximale de 67 000 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission datée du 15 juin 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 46-000-32-922 selon le bon de commande DG\*427.

**ADOPTÉE**

**2009-06-359**

**Restauration de la gare – Demande d'aide financière au programme « Aide aux immobilisations » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

ATTENDU QUE

le programme « Aide aux immobilisations » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a pour finalité notamment la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine du Québec ;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, suite à l'incendie du bâtiment en octobre 2008, veut procéder à la restauration de la gare en fonction du bâtiment d'origine de 1902 ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, portant sur la restauration de la gare en fonction du bâtiment d'origine de 1902.

QUE le conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet visé et autorise monsieur Denis Savard, en sa qualité de directeur général, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations ».

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

2009-06-360

**Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts – Dépôt des états financiers**

ATTENDU QUE

les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts ont été déposés pour l'exercice financier du 31 décembre 2008 ;

ATTENTU QU'

une différence entre le déficit d'opération prévu et le réel a été constatée ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts au 31 décembre 2008 et autorise le trésorier à effectuer cette dépense au montant de 158 \$ qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-529-00-963.

**ADOPTÉE**

2009-06-361

**Implantation d'un programme de formation de niveau collégial en techniques infirmières à Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU

la volonté des partenaires du milieu dont le Centre local de développement des Laurentides (CLD), la Commission scolaire des Laurentides (CSL), le Centre de formation professionnelle des Sommets, le Cégep de Saint-Jérôme, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le Centre local d'emploi (CLE) de répondre à ce besoin et de favoriser la rétention des jeunes dans notre communauté ;

ATTENDU

la volonté des partenaires socio-économiques d'encourager les organisations à développer des services à la population dans les différents domaines tels que la santé et l'éducation ;

ATTENDU

le besoin en ressources humaines du CSSS des Sommets établi dans le cadre de son plan de main-d'œuvre indépendante (PMO) et plus spécifiquement pour des postes en soins infirmiers ;

ATTENDU

le projet d'implantation d'un programme de formation de niveau collégial en techniques infirmières à Sainte-Agathe-des-Monts mis en place en concertation avec les partenaires du milieu ;

ATTENDU

la volonté des membres du conseil d'administration d'appuyer cette démarche ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- autorise la signature d'un protocole d'entente avec le CSSS des Sommets, la Commission scolaire des Laurentides et le Cégep de Saint-Jérôme ;
- appuie le projet d'implantation d'un cours de techniques infirmières sur son territoire ;
- enjoint les partenaires socio-économiques à appuyer le projet et à travailler activement à sa mise en place pour permettre une première cohorte d'étudiants dès la session de l'automne 2010 ;
- demande son soutien technique au projet et accorde une enveloppe préliminaire de 1 500 \$ pour défrayer les coûts d'expertise, de rédaction documentaire requis à l'élaboration du projet.

QUE cette dépense de 1 500 \$ soit imputée au poste budgétaire numéro 02-622-10-459 et que le trésorier soit autorisé à effectuer le déboursé.

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer une lettre d'entente à cet effet.

#### ADOPTÉE

2009-06-362

**Résolution d'appui –Chambre des communes du Canada - Projet de *Loi* C-319 – *Loi* modifiant la *Loi* sur la sécurité automobile**

ATTENDU QUE

les véhicules fabriqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à l'exception des véhicules d'urgence devront respecter les normes imposées par la *Loi sur la sécurité automobile* ;

ATTENDU QUE

ce projet de *Loi* prévoit l'obligation des véhicules d'être munis d'un limiteur de vitesse ;

ATTENDU QUE

la Ville désire apporter son appui à la Chambre des communes du Canada pour ce projet de *Loi* qu'elle considère un outil de sécurité pour ses citoyens ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie la Chambre des communes du Canada pour le projet de *Loi* C-319 modifiant la *Loi* sur la sécurité automobile (limiteurs de vitesse).

#### ADOPTÉE

2009-06-363

**Projet immobilier résidentiel et touristique – Entente de principe préliminaire – Secteur Stonehaven**

ATTENDU QUE

le promoteur propose la construction d'un projet immobilier résidentiel et touristique sur le territoire de la ville;

**ATTENDU QUE**

l'aménagement de ce projet immobilier constitue un projet d'intérêt pour la collectivité;

**ATTENDU QUE**

la réalisation de ce projet nécessite la participation de la Ville dans la mesure où une partie des terrains concernés lui appartient et qu'il faut prévoir la construction d'infrastructures pour desservir ce projet et la relocalisation d'autres infrastructure actuellement existante;

**ATTENDU QUE**

la Ville souhaite appuyer la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE**

le promoteur entend planifier et réaliser le projet dans le respect de la réglementation applicable;

**ATTENDU QUE**

la Ville est en voie de révision de la réglementation d'urbanisme de l'ensemble de son territoire et qu'elle projette de permettre la réalisation de ce projet immobilier;

**ATTENDU QU'**

il y a lieu d'établir une entente de principe devant éventuellement conduire à la conclusion d'un protocole d'entente plus complet;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'entente de principe à intervenir avec le promoteur représenté par « monsieur André Lesage », telle que substantiellement présentée et autorise le maire et le greffier à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

2009-06-364

**Autorisation de signature – Entreprises d'utilités et/ou services publics**

**ATTENDU QUE**

pour faciliter le travail de gestion des demandes des entreprises d'utilités et/ou services publics, le conseil avait adopté une résolution autorisant la signature pour la Ville des représentant des Services techniques, au mois d'août 2002 ;

**ATTENDU QUE**

suite à l'ajout de personnel lors d'une réorganisation de la structure des Services techniques, il y a lieu de remplacer cette résolution ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, autorise :

- ↳ le directeur des Travaux Publics,
- ↳ le directeur Génie et Infrastructures, ainsi que
- ↳ le directeur Hygiène du Milieu,

à signer pour et au nom de la Ville, les demandes de consentement des entreprises d'utilités et/ou services publics, telles que : « Bell Canada, Cogeco, Hydro-Québec, Gaz Métropolitain, Telus etc ... »

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2002-08-375, adoptée lors de la séance du 20 août 2002.

**ADOPTÉE**

**2009-06-365**

**Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Liste des rues**

ATTENDU QUE

la Ville désire continuer son programme de réfection du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une lettre de confirmation à cette fin pour l'obtention d'une subvention de 50 000 \$, accordée par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE

la Ville désire affecter la subvention pour la réalisation de travaux de réfection de rues ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'aide financière annoncée par le gouvernement du Québec, via le député de Bertrand, M. Claude Cousineau, au montant de 50 000 \$ et que ce montant soit affecté aux travaux de réfection de certaines rues et chemins municipaux, conformément à la liste des rues suivantes :

- Rue Saint-Paul
- Rue Préfontaine
- Rue des Tulipes
- Chemin Therrien
- Chemin de la Montagne
- Chemin Carrier
- Chemin du Tour-du-Lac
- Avenue Nantel

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

**2009-06-366**

**Comptes payés – mai 2009**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de mai 2009, au montant de 1 141 726,46 \$.

**ADOPTÉE**

2009-06-367

**Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits**

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-05 – Disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

2009-06-368

**Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2009.

**ADOPTÉE**

2009-06-369

**Demande d'exemption de taxes – Œuvres du Père Sablon**

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une demande d'exemption de taxes de la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QUE

la demande a été formulée par « les Œuvres du Père Sablon » pour les immeubles concernant l'Auberge le P'tit Bonheur ;

ATTENDU QU'

après analyse, les critères exigés en vertu de la *Loi* sur la fiscalité municipale ne sont pas rencontrés ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'oppose à la reconnaissance par la Commission Municipale du Québec de l'organisme suivant « Les Œuvres du Père Sablon », pour l'exemption du paiement des taxes foncières et d'affaires, des immeubles concernant l'Auberge le P'tit Bonheur.

**ADOPTÉE**

2009-06-370

**Acquisition de photocopieurs–imprimante-numériseur couleur Canon - Résultat d'appel d'offres numéro SA-2009-04**

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire faire l'acquisition de photocopieurs-imprimante-numériseur couleur Canon ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq firmes ;

ATTENDU QUE

Trois (3) soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QU'

une analyse des soumissions a été faite et que le directeur des Services administratifs a formulé ses recommandations ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'acquisition de photocopieurs-imprimante-numériseur couleur Canon soumis à l'appel d'offres SA-2009-04, au fournisseur « Juteau Ruel inc. » pour un montant total de 73 605,76 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses en immobilisation soient financées par la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE la répartition des mensualités au montant de 1 361,61 \$, avec des frais de 350 \$ pour la mise en place de ce crédit, soit faite selon l'usage par service et imputée aux postes suivants :

- Capital :   Partie locale : 03-210-00-817  
                  Partie aggro : 03-219-00-817
- Intérêts :   Partie locale : 02-921-21-847  
                  Partie aggro : 02-929-21-847

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires nécessaires à même les budgets de location des photocopieurs.

QUE le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2009-06-371

**Adoption du règlement numéro 2009-SQ-36-3 modifiant le règlement 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics RM-460**

ATTENDU QU'

il y a eu lieu de modifier le règlement municipal numéro 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (RM-460) afin de préciser la portée de certains articles;

ATTENDU QU'

avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 9 juin 2009 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-SQ-36-3 modifiant le règlement 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics RM-460.

**ADOPTÉE**

2009-06-372

**Adoption du règlement numéro 2009-M-50-2 modifiant le règlement 2003-M-50 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE

des modifications ont été adoptées concernant les chiens dangereux dans le règlement numéro 2009-SQ-39-6 sur les nuisances;

ATTENDU QUE

pour des fins de concordance, il y a lieu d'adopter une modification au règlement relatif au contrôle des animaux;

ATTENDU QU'

avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 9 juin 2009 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-M-50-2 modifiant le règlement 2003-M-50 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

2009-06-373

**Adoption du règlement numéro 2009-SQ-35-7 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)**

ATTENDU QUE

divers panneaux de signalisation ont été et / ou seront installés sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et qu'il y a lieu de statuer par règlement sur cette signalisation;

ATTENDU QU'

il y a eu lieu de modifier le règlement municipal numéro 2005-SQ-35-1 et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399) afin de préciser la limite de vitesse sur les chemins publics et d'homogénéiser certaines règles;

ATTENDU QUE

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 9 juin 2009;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-SQ-35-7 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399).

**ADOPTÉE**

**SERVICES TECHNIQUES**

2009-06-374

**Adjudication de contrat – Transport et disposition des boues - Station d'épuration des eaux usées – Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-014**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions publiques par son appel d'offres TP-2009-014;

ATTENDU QUE

la Ville a reçue quatre (4) soumissions pour cet appel d'offres ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- décrète des travaux pour le transport et la disposition des boues de la station d'épuration des eaux usées.

sur la recommandation du directeur de l'Hygiène du milieu :

- accorde un contrat à la compagnie « R.C.I. Environnement Inc. », conformément à sa soumission datée du 27 mai 2009, suite à l'appel d'offres numéro TP-2009-014, pour le transport et la disposition des boues de la station d'épuration des eaux usées pour la période du 1 juin 2009 au 31 décembre 2009 avec option de prolongement du contrat pour deux autres années consécutives selon les modalités prévues, le tout pour une somme de 49 200 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*8956.

**ADOPTÉE**

**2009-06-375**

**Adjudication de contrat– Travaux de réfection de trottoirs – Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-015**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro TP-2009-015, pour des travaux de réfections de trottoirs sur diverses rues de la ville;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) propositions conformes;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur la recommandation du directeur des Travaux publics:

- décrète des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues ;
- accorde un contrat à la compagnie « Excavation A.M. Ltée. », conformément à sa soumission datée du 4 juin 2009, suite à l'appel d'offres numéro TP-2009-015, pour des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues, le tout pour une somme maximale de 46 000 \$, taxes en sus et au prix unitaire de 259 \$ le mètre linéaire.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-320-10-521 selon le bon de commande TP\*8992.

**ADOPTÉE**

2009-06-376

**Signalisation –Panneaux d’arrêt - Montée Alouette – Intersection chemin Noëlla-Prévost**

ATTENDU

la recommandation favorable du comité des Travaux publics ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l’installation de panneaux d’arrêt sur la Montée Alouette, dans les deux directions, à l’intersection du Chemin Noëlla-Prévost.

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics à installer la signalisation requise.

**ADOPTÉE**

2009-06-377

**Expertise collecteur d’égout combiné – Fonds de réserve égout**

ATTENDU QUE

la Ville a créé une réserve pour réaliser des travaux d’égout;

ATTENDU QU’

il est nécessaire de réaliser une expertise sur des collecteurs d’égout combiné pour évaluer la possibilité de captage ou d’infiltration d’eau parasite dans ces réseaux, et que ces travaux n’étaient pas prévus au budget d’opération;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l’utilisation du fonds de réserve égout, jusqu’à un maximum de 3 800 \$, taxes en sus, pour payer cette expertise.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense.

**ADOPTÉE**

2009-06-378

**Décompte progressif no 6 – Travaux carrefour giratoire**

ATTENDU

le contrat adjugé à MBN Construction Inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d’égouts et d’aqueduc dans le cadre d’un protocole signé avec le ministère des Transport du Québec pour la construction d’un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec,

- accepte la recommandation de paiement no 6 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 117 168.33 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu’en date du 6 mai 2009 ;

- accepte le paiement à " MBN Construction Inc.", de la somme de 117 168.33 \$, taxes en sus ;
- le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants; soient :
  - ↳ 62 088.65 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-145),
  - ↳ 17 686.25 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-146), et
  - ↳ 37 393.43 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-147).

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2009-06-379**

**Subvention – Projet d’enregistrement - Musique classique**

ATTENDU QU'  
un projet d'enregistrement de musique classique (orgue et soprano) à l'église de Sainte-Agathe a été soumis à la Ville;

ATTENDU QU'  
une demande d'aide financière a été déposée pour réaliser le projet ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte de subventionner ce projet et,
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense au montant de 1 000\$ qui sera imputée au poste budgétaire 1-02-7-0-2-52-971.

**ADOPTÉE**

**2009-06-380**

**Mesures Alternatives des Vallées du Nord - Partenariat**

ATTENDU QUE  
l'organisme « Mesures Alternatives des Vallées du Nord » est un organisme communautaire autonome voué au développement et à la consolidation de mécanismes alternatifs et continus de règlements de différends ;

ATTENDU QUE  
ledit organisme souhaite établir un partenariat avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et promouvoir le programme « Réparer, c'est faire un bon coup! » ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le protocole de collaboration et diffuse l'information au sein de ses différents services.

**ADOPTÉE**

## PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2009-06-381

### **Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2009**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de mai 2009.

**ADOPTÉE**

2009-06-382

### **Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 28 mai 2009**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 28 mai 2009.

**ADOPTÉE**

2009-06-383

### **Constat d'infraction au 5536, Chemin Therrien – Usage non autorisé – Matricule 3910-56-5077**

ATTENDU QU'

une roulotte sur roue est entreposée sur la propriété visée;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis l'informant de la non-conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

de nombreuses plaintes pour le bruit sont effectuées par les voisins;

ATTENDU QUE

le propriétaire responsable de l'usage non autorisé a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et ne s'est pas conformé.

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Robert Kenneth Bonneville », propriétaire du 5536, Chemin Therrien, portant le matricule 3910-56-5077, afin qu'il se conforme au règlement de zonage numéro 90-12 concernant la disposition sur l'usage.

**ADOPTÉE**

2009-06-384

**Retrait du constat d'infraction numéro Urb-5045 au 170, rue Lizé - Certificat de conformité pour l'installation septique incomplet – Matricule 4805-70-8010**

**ATTENDU QU'**

une inspection visant à identifier les éléments manquants au plan tel que construit a été effectuée par M. Jean Yves Castonguay le 24 avril 2009 ;

**ATTENDU QUE**

le rapport d'inspection produit par le professionnel compétent en la matière est désormais complet ;

**ATTENDU QUE**

les photos de la fosse scellée installée pour l'installation septique en 2006 ont été ajoutées au rapport d'inspection produit le 12 juin 2007 par le professionnel compétent en la matière;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction numéro Urb-5045 assigné à « Mathieu David », propriétaire de l'immeuble situé au 170, rue Lizé et portant le matricule 4805-70-8010.

**ADOPTÉE**

2009-06-385

**Dérogation mineure au 30, rue de Saint-Moritz - Augmentation du pourcentage d'occupation au sol**

1. **Requérant** : Lauraine Simard, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 1A-31 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
  - la construction d'une remise bien que le pourcentage d'occupation au sol s'élève à 14 % alors que l'article 6.4.3.3 du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Va-605 une occupation au sol maximale de 12 %.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 27 janvier 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'une remise bien que le pourcentage d'occupation au sol s'élève à 14 %,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

**ADOPTÉE**

2009-06-386

**Dérogation mineure pour les lots projetés 3-53 et 3-54 du rang 10 du canton de Doncaster - Chemin Paiement - Dimensions et superficies des lots projetés**

1. **Requérant** : Sidney Feldman, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots projetés 3-53 et 3-54 du rang 10 du canton de Doncaster
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - le lotissement du lot projeté 3-53 du rang 10 du canton de Doncaster d'une superficie de 1 703,9 mètres carrés et d'une largeur de 1,66 mètre, alors que le tableau de l'article 10.2.1 du règlement 90-13 et ses amendements prévoient une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres,
  - le lotissement du lot projeté 3-54 du rang 10 du canton de Doncaster d'une largeur de 1,66 mètre alors que le tableau de l'article 10.2.1 du règlement 90-13 et ses amendements prévoit une largeur minimale de 50 mètres.

Le tout tel que montré au plan préparé par l'arpenteur géomètre Louis-Paul Beaudry, portant la minute 13 577 en date du 12 mai 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**6. Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le lotissement du lot projeté 3-53 du rang 10 du canton de Doncaster d'une superficie de 1 703,9 mètres carrés et d'une largeur de 1,66 mètre,
- le lotissement du lot projeté 3-54 du rang 10 du canton de Doncaster d'une largeur de 1,66 mètre,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

**ADOPTÉE**

**Dérogation mineure au 1924, route 329 Nord - Augmentation de la superficie du bâtiment accessoire servant de chenil**

1. **Requérant** : Daniel Comtois et Johanne Prescott, propriétaires de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 16B-7-1 et une partie du lot 15 du rang 6 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- l'agrandissement du bâtiment accessoire servant de chenil d'une superficie de moins de 211 mètres carrés, alors que l'article 7.1.20 du règlement 90-12 et ses amendements prévoient une superficie maximale de 100 mètres carrés ou l'équivalent de la superficie au sol du bâtiment principal.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 17 412 en date du 15 mai 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**6. Résolution**

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'agrandissement du bâtiment accessoire servant de chenil d'une superficie de moins de 211 mètres carrés,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

**ADOPTÉE**

**Délibéré****Dérogation mineure au 169, chemin Tour-du-Lac - Marge avant secondaire**

1. **Requérant** : Jean Larivière et Sophie-Lisa Vallée, propriétaires de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 16-93 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
  - la diminution de la marge de recul avant à 6,99 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'une distance minimale de 8 mètres doit être respectée;
  - l'augmentation de l'empiètement de la galerie avant dans la marge avant à 4,47 mètres alors que l'article 10.2.1. 15. du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un empiètement maximum de 2 mètres doit être respecté;
  - l'augmentation de l'empiètement d'un portique dans la marge avant à 2,43 mètres alors que l'article 10.2.1 15. du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un empiètement maximum de 2 mètres doit être respecté;

- l'augmentation de la superficie maximum d'un appentis existant annexé au garage à 25,7 mètres carrés alors que l'article 10.2.1 9. du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'une superficie totale de 20 mètres carrés doit être respectée.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado, portant la minute 12 599, en date du 22 avril 2009.

- 4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
- 5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer.

*Une personne demande de considérer le zonage, le patrimoine et le fait que la propriété concernée est trop près de son terrain et explique que les changements auraient déjà été faits.*

- 6. Résolution :** Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prend cette demande de dérogation mineure en délibéré.

Reporté

**PIA au 169, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne - Agrandissement**

*Ce point est reporté*

2009-06-388

**PIA au 1514, rue des Lys – Implantation en montagne – Lotissement**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en un projet de subdivision du lot 3-375 du rang 3 du canton de Beresford pour permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au plan cadastral de l'arpenteur géomètre Peter Rado, portant la minute 12 638 en date du 15 mai 2009.

Cette demande est déposée par 9158-2874 Québec inc. et 9169-4422 Québec inc., propriétaires de l'immeuble sis sur le lot projeté 3-375 et la partie du lot existant 3, du rang 3, du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-389

**PIA au 360, montée du Versant-Sud – Implantation en montagne - Galerie**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement de la galerie arrière de plus ou moins 30 mètres carrés et en l'ajout d'une pergola.

Le tout tel que montré au plan préparé par le requérant en date du 7 mai 2009.

Cette demande est déposée par Richard Leblanc, représentant dûment mandaté par Annick Cantin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-117 du rang 4 du canton de Beresford

**ADOPTÉE**

**2009-06-390**

**PIA au 17, avenue Hillside – Implantation en montagne – Rénovation du bâtiment principal**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la modification de la pente de la toiture du bâtiment principal et au remplacement du bardeau d'asphalte par de la tôle de même couleur que celle du garage existant.

Le tout tel que montré à l'esquisse préparée par le propriétaire en date du 19 mai 2009.

Cette demande est déposée par Jean-François Bienvenue, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 16-98 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-391**

**PIA au 1514, rue des Lys – Implantation en montagne – Nouvelle construction**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site ainsi que d'une entrée charretière aux conditions suivantes :

- qu'une bande boisée soit conservée face au bâtiment principal,
- que le revêtement de la porte de garage soit en imitation bois.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Peter Rado, portant la minute 12 639 en date du 15 mai 2009.

Cette demande est déposée par 9158-2874 Québec inc. et 9169-4422 Québec inc., propriétaires de l'immeuble sis sur le lot projeté 3-375 et la partie du lot 3 du rang 3 du canton Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-392**

**PIA au 29, rue de Grenoble - Domaine Chanteclair – Remplacement des fenêtres**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste au remplacement de douze (12) fenêtres pour l'habitation unifamiliale isolée.

Cette demande est déposée par Daniel Lajeunesse et Denis Archambault, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 1A-86 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-393**

**PIA au 127, rue de Genève – Domaine Chanteclair - Agrandissement**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en l'agrandissement de l'habitation unifamiliale de style suisse.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon, portant la minute 17 419 en date du 20 mai 2009.

Cette demande est déposée par Céline Larin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-36 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-394**

**PIA au 380, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site, aux conditions suivantes :

- qu'un carrelage soit installé dans la fenêtre de la porte avant,
- que des fenêtres à battant soient posées en façade avant.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Alain Thiffault, portant la minute 18306 en date du 20 avril 2009.

Cette demande est déposée par Cathy Whallen, représentante dûment mandatée par Construction Patrick Julien inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-243 du rang 9 du canton de Morin.

**ADOPTÉE**

2009-06-395

**PIA au 381, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair – Rénovations extérieures sur le bâtiment principal**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste au remplacement de quatre (4) fenêtres, au remplacement de la porte d'accès au sous-sol ainsi qu'à la réfection du crépi du mur de béton existant.

Cette demande est déposée par Denis Lever et Diane Paquette, propriétaires de l'immeuble sis sur une partie du lot 7 du rang 9 du canton de Morin.

**ADOPTÉE**

2009-06-396

**PIA au 441, rue de Tignes – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de style suisse, à l'aménagement du site ainsi que d'une entrée véhiculaire aux conditions suivantes :

- que le revêtement de la porte de garage soit en imitation bois,
- qu'un clin vertical dans la section du pignon soit installé en façade avant à la place du clin horizontal proposé.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Peter Rado, portant la minute 12 642 en date du 25 mai 2009.

Cette demande est déposée par Philippe Charbonneau, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-95 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-397

**PIA au 1240, rue Principale – Travaux et affichage sur la route 117 – Affichage - Commerce « Centre de location G.M. inc. »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux et affichage sur la route 117 qui consistent en l'installation d'une nouvelle enseigne sur l'élévation avant du bâtiment principal.

Le tout tel que montré sur l'esquisse préparé par Caméléon publi-design en date du 12 mai 2009.

Cette demande est déposée par Alexandre Cantin, représentant dûment mandaté par Centre de location G.M., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-28 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-398**

**PIA au 1240, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Rénovation du bâtiment principal - Commerce « Centre de location G.M. inc. »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consiste à sabler aux jets de sables l'avant-toit afin de pouvoir le repeindre de couleur noire.

Le tout tel que montré au plan préparé par Caméléon publi-design en date du 12 mai 2009.

Cette demande est déposée par Alexandre Cantin, représentant dûment mandaté par Centre de location G.M. inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-28 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-399**

**PIA au 301, rue Léonard – Travaux sur la route 117 – Aménagements extérieurs - Commerce « Laurentides Nissan »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en l'aménagement d'un espace pour l'étalage des véhicules dans le coin arrière gauche de la propriété et la plantation de onze (11) cèdres le long des parties des lignes arrière et latérale gauche aux conditions suivantes :

- qu'une garantie financière de 5 000 \$ soit déposée afin de garantir la réalisation des travaux d'aménagements paysagers.

Le tout tel que montré au plan préparé par E. Lanthier en date du 13 mai 2009.

Cette demande est déposée par Diane Cloutier, représentante dûment mandaté par Diane Gauthier, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-115 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-400**

**PIA au 240, rue Principale Est – Affichage sur la route 117 – Commerce « Uni vert sol »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste à modifier l'affichage des enseignes sur poteau et sur les façades latérale droite et avant du bâtiment principal aux conditions suivantes :

- que le panneau vert à l'arrière de l'enseigne en façade avant soit retiré,
- qu'une garantie financière de 1 000 \$ soit versée à la ville afin de garantir l'aménagement paysager à la base de l'enseigne sur poteau.

Le tout tel que montré à l'esquisse préparée par Infographie Boréale en date du 15 mai 2009.

Cette demande est déposée par Yves Lavoie, représentant dûment mandaté par Tapis Roger Gauthier inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 9A-13, 9B-109, les parties des lots 9B-103 et 9B-2, du rang 4 du canton de Beresford.

#### ADOPTÉE

**2009-06-401**

**PIA au 4503, route 117 – Affichage sur la route 117 - Commerce « Club Piscine »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste en l'installation d'une enseigne sur l'élévation avant du bâtiment principal.

Le tout tel que montré au plan préparé par Enseignes Dominion en date du 9 décembre 2008 et révisé le 11 décembre 2008.

Cette demande est déposée par Bertrand Frigon, représentant dûment mandaté par Piscines Services Dépôt inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 23-18 du rang 5 du canton de Beresford.

#### ADOPTÉE

**2009-06-402**

**PIA au 23, rue Principale Est – Affichage au centre-ville – « Bell Canada »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste au remplacement de l'enseigne existante.

Cette demande est déposée par Enseignes Pattison, représentant dûment mandaté par Bell Canada, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12B-60 du rang 3 du canton de Beresford.

#### ADOPTÉE

**2009-06-403 PIA au 118B, rue Principale Est (local 1) – Affichage au centre-ville – Commerce  
« Aux Jo-Lie Merveilles »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne en saillie pour le commerce «Aux Jo-Lie Merveilles».

Cette demande est déposée par Nathalie Patrice, représentante dûment mandatée par 168458 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11A-433 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-404 PIA au 118, rue Principale Est (local 105) – Affichage au centre-ville – Commerce  
« Chez Titi »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'une enseigne suspendue en façade avant du restaurant «Chez Titi».

Cette demande est déposée par Thierry Perrotte, représentant dûment mandaté par 168458 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11A-433 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-405 PIA au 3 et 5, rue Sainte-Agathe – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures  
- Commerce « Clinique vétérinaire Ste-Agathe »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en des rénovations extérieures du bâtiment existant.

Cette demande est déposée par Aluminium L. Hawkins inc., représentant dûment mandaté par Jean Roberge, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11A-326 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-406

**PIA au 37, rue Albert – Travaux au centre-ville – Changement de couleur du revêtement extérieur**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la modification de la couleur existante du revêtement extérieur du bâtiment.

Cette demande est déposée par Christian Gélinas, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 13A du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-407

**PIA au 28 et 30, rue Sainte-Agathe – Travaux au centre-ville – Galerie avant**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la reconstruction du toit de la galerie avant du logis à l'étage.

Cette demande est déposée par Pierre Boivin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12A-455 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-408

**PIA au 37, rue Larocque Est – Travaux au centre-ville – Changement de fenêtres à l'école « La Sagesse »**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent à changer 75 % des fenêtres de l'école « La Sagesse ».

Le tout tel que montré au plan préparé par l'architecte Mario Allard, projet 09-001, en date du 6 mars 2009.

Cette demande est déposée par Sylvain Légaré, représentant dûment mandaté par la Commission scolaire des Laurentides, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-409

**PIA au 130, Mont-Blanc – Implantation en montagne – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de style suisse, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière aux conditions suivantes :

- que les portes et fenêtres des façades soient symétriques,
- que la porte du bas soit déplacée pour s'aligner avec celle de l'étage en façade avant,
- que des volets soient installés à toutes les fenêtres,
- que le clin dans le pignon en façade avant soit installé à la verticale à la place du clin horizontal proposé,
- que le fini de la porte de garage soit en imitation bois,
- que le crépi soit posé sur les murs du rez-de-chaussée.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 16 923 en date du 28 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Suzanne Fournel, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 3-371, la partie du lot 3 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-410

**PIA au 1094, des Huards – Implantation en montagne – Création du lot 4-176 du rang 3 du canton de Beresford**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la création du lot 4-176 dans le rang 3 du canton de Beresford.

Le tout tel que montré au plan de cadastre de l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 17 317 du 20 avril 2009.

Cette demande est déposée par Marc Ladouceur, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 4-90 à 4-92 et une partie du lot 4-176 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-06-411

**PIA au 143, rue Saint-Antoine – Travaux au centre-ville – Installation d'une fenêtre**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts refuse le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au retrait d'une fenêtre existante en façade arrière pour sa relocalisation en façade latérale gauche.

Cette demande est déposée par Jacques Cousineau, propriétaire de l'immeuble sis sur les parties des lots 12A-211 et 12A-212 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-412**

**PIA au 25 et 27, rue Larocque Est – Travaux au centre-ville – Rénovation de toiture**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la rénovation de la toiture et à la modification du caractère architectural du bâtiment, avec la condition suivante :

- que le revêtement en vinyle blanc soit installé sur la section ajoutée de la toiture.

Cette demande est déposée par Michel Valiquette, représentant dûment mandaté par Sylvio Valiquette, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 12B du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-06-413**

**Constat d'infraction au 4875, route 329 Nord – Clôture en marge avant – Matricule 4308-87-2621**

ATTENDU QU'

une clôture a été érigée sans permis dans la marge avant, trop près de la ligne avant;

ATTENDU QU'

au moins une rencontre a eu lieu avec le propriétaire et un avis écrit l'informant de la non-conformité des travaux réalisés transmis;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé qu'une partie des travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Patricia Nadon et Jean-François Mercier », propriétaires de l'immeuble situé au 4875, route 329 Nord, portant le matricule 4308-87-2621, pour effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 90-12 et ses amendements concernant l'installation d'une clôture dans la marge avant.

**ADOPTÉE**

2009-06-414

**Constats d'infraction au 303, route 329 Nord - « André Brazeau » – Usage et travaux sans certificat d'autorisation – Matricule 4302-85-0472**

ATTENDU QU'

un usage de mécanique automobile est effectué présentement sans certificat d'autorisation sur la propriété visée;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis l'informant de la non conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

des travaux de rénovation ont été effectués sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et n'a pas effectué les démarches pour se corriger;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « ANDRÉ BRAZEAU », propriétaire de l'immeuble sis au 303, route 329 Nord, portant le matricule 4302-85-0472, afin qu'il se conforme au règlement numéro 90-11 et ses amendements concernant la disposition sur l'usage et les travaux de rénovation.

**ADOPTÉE**

2009-06-415

**Dérogation mineure au 4647, route 117 - Diminution de la largeur d'un lot adjacent à la route 117 – Demande prise en délibéré le 16 octobre 2007**

ATTENDU QUE

le propriétaire de l'immeuble sis au 4647, route 117, sur le lot projeté 22-38 du rang 5 du canton de Beresford, avait déposé en octobre 2007 une demande de dérogation mineure concernant la diminution de la largeur d'un lot projeté;

ATTENDU QUE

lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 16 octobre 2007, cette demande de dérogation mineure avait été prise en délibéré, car il manquait des documents pour l'émission des permis;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a toujours pas déposé les documents nécessaires au suivi de sa demande.

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts refuse cette demande de dérogation mineure concernant la diminution à 97 mètres de la largeur du lot projeté 22-38 du rang 5 du canton de Beresford, adjacent à la route 117.

**ADOPTÉE**

2009-06-416

**Constats d'infraction – Certificat de localisation non remis – 2112, chemin Sainte-Lucie – Matricule 4504-86-7261**

ATTENDU QU'

une nouvelle fondation a été érigée pour la construction d'un garage;

ATTENDU QU'

un certificat de localisation doit être fourni;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu des avis l'informant de l'obligation de fournir un certificat de localisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à «Sylvain Rioux», propriétaire de l'immeuble situé au 2112, chemin Sainte-Lucie, portant le matricule 4504-86-7261, pour fournir un certificat de localisation afin de se conformer au règlement numéro 90-11 et ses amendements, concernant la construction d'une fondation pour un bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

2009-06-417

**Constat d'infraction au 971, chemin de la Montagne – Certificat de localisation non remis – Matricule 4500-80-2495**

ATTENDU QU'

une nouvelle fondation a été érigée pour la construction d'un nouveau bâtiment;

ATTENDU QU'

un certificat de localisation doit être fourni ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu des avis l'informant de l'obligation de fournir un certificat de localisation ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à «Eve Cabana», propriétaire de l'immeuble situé au 971, chemin de la Montagne,

portant le matricule 4500-80-2495, pour fournir un certificat de localisation afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U21 et ses amendements, concernant la construction d'une fondation pour un bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

**2009-06-418**

**Remboursement d'une partie de la garantie financière – 201, boulevard Norbert-Morin – Commerce «Aqua Sport Marine inc.»- Aménagement extérieur - Matricule 4305-05-0276**

**ATTENDU QUE**

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a conclu un protocole d'entente avec François Lamont, représentant dument mandaté par la compagnie 9196-8289 Québec inc., afin de garantir les travaux d'aménagements extérieurs du commerce situé au 201, boulevard Norbert-Morin;

**ATTENDU QUE**

le propriétaire a respecté les conditions contenues audit protocole d'entente en ce qui concerne l'aménagement paysager de la propriété visée;

**ATTENDU QUE**

le propriétaire demande le remboursement d'une partie de la garantie financière déposée lors de la signature du protocole d'entente en septembre 2008;

**ATTENDU QUE**

la réalisation des travaux de construction des supports à bateau demeure à être réalisée dans les aménagements extérieurs;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de rembourser un montant de 10 000\$, faisant partie de la garantie financière déposée lors de la signature du protocole d'entente signé en septembre 2008, pour les aménagements paysagers réalisés à l'extérieur du commerce situé au 201, boulevard Norbert-Morin.

**QUE** le conseil accepte de conserver le montant de 10 000 \$ excédentaire de cette même garantie financière à titre de caution pour la réalisation des supports à bateaux, tel que convenu dans le protocole d'entente, signé en septembre 2008 et conformément aux plans approuvés par les résolutions numéros 2008-08-511 et 2008-08-489.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2009-06-419**

**Fête du Canada – Fermeture du stationnement**

**ATTENDU QUE**

le comité organisateur prévoit des activités dans le cadre de la Fête du Canada ;

**ATTENDU QU'**

il y a lieu de prévoir la fermeture du stationnement pour la sécurité publique;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- autorise « le comité de la Fête du Canada » à tenir ses activités à la Place Lagny, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, de 11 h à 23 h ;
- autorise que le stationnement de la Place Lagny soit fermé, si nécessaire, entre 7 h à 18 h, cette même date.
- exige que « le comité organisateur de la Fête du Canada » fournisse une preuve d'assurance responsabilité pour l'événement, ainsi que les certificats et permis requis pour la tenue de leurs activités, s'il y a lieu.

#### ADOPTÉE

2009-06-420

**Servitude d'empiètement – Rue Bazinet – Lot projeté 9B-179 du rang 4 du canton de Beresford**

ATTENDU QUE

le propriétaire du terrain situé sur la rue Bazinet, lot projeté 9B-179 du rang 4 du canton de Beresford, envisage la construction d'une résidence avec une entrée charretière afin d'avoir accès à son terrain;

ATTENDU QUE

l'entrée charretière projetée nécessite la construction de murets de pierres dans l'emprise de la rue;

ATTENDU QU'

une servitude d'empiètement accordée par la Ville est essentielle pour permettre la construction de ce nouveau bâtiment;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement à madame Anne-Marie Laurier, propriétaire du lot projeté 9B-179 du rang 4 du canton Beresford, afin de permettre la construction d'un muret de pierres dans l'emprise de la rue.

QUE tous les frais inhérents à l'établissement de cette servitude soient à la charge du demandeur.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

#### ADOPTÉE

2009-06-421

**Acquisition de photocopieurs–imprimante-numériseur couleur Canon par contrat de vente à tempérament**

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, les biens mentionnés ci-dessous ;

**ATTENDU QUE**

la Ville reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques ;

**ATTENDU QUE**

la Ville a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente ;

**ATTENDU QUE**

la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la Ville contre le vendeur des biens vendus ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts achète de « Juteau Ruel inc. », par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, les photocopieurs suivants : un (1) CANON IRC2550i, trois (3) CANON IRC3080i, un (1) CANON IRC4080i, un (1) CANON IRC5185i au prix total de 73 605,76 \$ incluant les taxes, moins la ristourne de TPS de 3 260,50 \$.

**QUE** le prix de vente ou le solde de celui-ci, si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelés « le solde du prix de vente »), porte intérêt à taux fixe au taux annuel de 6,05 % l'an pour toute la durée de l'amortissement.

**QUE** le solde de prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois.

**QUE** la Ville accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs aux biens qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens.

**QUE** le trésorier soit autorisé à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2009-06-422**

**Restauration de la gare – Mandat honoraires professionnels – Architecture – Phase 3**

**ATTENDU QUE**

suite à l'incendie de la gare, la Ville a donné un mandat à la firme « Atelier Idea. Architecture + Design » pour analyser la faisabilité d'une restauration du bâtiment ;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal opte pour la restauration du bâtiment d'origine de 1902 ;

**ATTENDU QU'**

il y a lieu de procéder à la phase 3 afin d'effectuer les travaux de restauration de l'enveloppe extérieure;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accorde un mandat à la firme « Atelier Idea. Architecture + Design » pour la préparation des documents d'appels d'offres et des plans et devis pour la restauration de l'enveloppe extérieure (phase 3) de la gare, selon les plans de 1902, tels que décrit dans l'échéancier de réalisation préparé par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- établi le coût de ce mandat au montant total de 21900 \$, taxe en sus, réparti de la façon suivante :
  - ↪ Phase d'exécution = 15 300 \$, taxes en sus;
  - ↪ Phase surveillance = 6 570 \$, taxes en sus ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 146-000-32-922.

**ADOPTÉE**

2009-06-423

**PIA au 155, boulevard Norbert-Morin – Travaux le long de la route 117 –  
Agrandissement et aménagement extérieur pour le commerce Subaru –  
Modification à la résolution 2008-07--440**

ATTENDU QUE

des travaux d'agrandissement, de rénovations et de réaménagement du site desservant le concessionnaire automobile Subaru situé au 155, boulevard Norbert-Morin ont été prévus ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal, lors de la séance régulière du 15 juillet 2008, a adopté la résolution numéro 2008-07-440, autorisant ce projet avec différentes exigences dont celle que l'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs soient effectués avant le 30 juin 2009 ;

ATTENDU QUE

le permis pour effectuer ces travaux a été émis le 16 juin 2009 et que cette exigence ne pourra donc être tenue ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la modification de la résolution numéro 2008-07-440, adoptée lors de la séance du 15 juillet 2008, comme suit :

- l'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs et d'agrandissement du bâtiment principal soient effectués avant le 30 juin 2010.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.**

2009-06-424

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Laurent Paquette

\_\_\_\_\_  
Le greffier, Benoit Fugère

Séance ordinaire du 16 juin 2009

- 2009-06-354. Adoption de l'ordre du jour
- 2009-06-355. Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 19 mai et des séances extraordinaires du 26 mai et du 9 juin 2009
- 2009-06-356. Place Lagny - Décorations de Noël extérieures
- 2009-06-357. Convention collective des pompiers de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Autorisation de signature
- 2009-06-358. Restauration de la gare – Travaux de reconstruction partielle de la toiture de la gare (phase II) – Adjudication d'appel d'offres sur invitation
- 2009-06-359. Restauration de la gare – Demande d'aide financière au programme « Aide aux immobilisations » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- 2009-06-360. Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe-des-Monts – Dépôt des états financiers
- 2009-06-361. Implantation d'un programme de formation de niveau collégial en techniques infirmières à Sainte-Agathe-des-Monts
- 2009-06-362. Résolution d'appui –Chambre des communes du Canada - Projet de Loi C-319 – Loi modifiant la Loi sur la sécurité automobile
- 2009-06-363. Projet immobilier résidentiel et touristique – Entente de principe préliminaire – Secteur Stonehaven
- 2009-06-364. Autorisation de signature – Entreprises d'utilités et/ou services publics
- 2009-06-365. Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Liste des rues
- 2009-06-366. Comptes payés – mai 2009
- 2009-06-367. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-06-368. Dépôt du rapport budgétaire
- 2009-06-369. Demande d'exemption de taxes – Œuvres du Père Sablon
- 2009-06-370. Acquisition de photocopieurs-imprimante-numériseur couleur Canon - Résultat d'appel d'offres numéro SA-2009-04
- 2009-06-371. Adoption du règlement numéro 2009-SQ-36-3 modifiant le règlement 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics RM-460
- 2009-06-372. Adoption du règlement numéro 2009-M-50-2 modifiant le règlement 2003-M-50 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2009-06-373. Adoption du règlement numéro 2009-SQ-35-7 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)
- 2009-06-374. Adjudication de contrat – Transport et disposition des boues - Station d'épuration des eaux usées – Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-014
- 2009-06-375. Adjudication de contrat– Travaux de réfection de trottoirs – Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-015
- 2009-06-376. Signalisation –Panneaux d'arrêt - Montée Alouette – Intersection chemin Noëlla-Prévost
- 2009-06-377. Expertise collecteur d'égout combiné – Fonds de réserve égout
- 2009-06-378. Décompte progressif no 6 – Travaux carrefour giratoire
- 2009-06-379. Subvention – Projet d'enregistrement - Musique classique
- 2009-06-380. Mesures Alternatives des Vallées du Nord - Partenariat

- 2009-06-381. Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2009
- 2009-06-382. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 28 mai 2009
- 2009-06-383. Constat d'infraction au 5536, Chemin Therrien – Usage non autorisé – Matricule 3910-56-5077
- 2009-06-384. Retrait du constat d'infraction numéro Urb-5045 au 170, rue Lizé - Certificat de conformité pour l'installation septique incomplet – Matricule 4805-70-8010
- 2009-06-385. Dérogation mineure au 30, rue de Saint-Moritz - Augmentation du pourcentage d'occupation au sol
- 2009-06-386. Dérogation mineure pour les lots projetés 3-53 et 3-54 du rang 10 du canton de Doncaster - Chemin Paiement - Dimensions et superficies des lots projetés
- 2009-06-387. Dérogation mineure au 1924, route 329 Nord - Augmentation de la superficie du bâtiment accessoire servant de chenil
- Délibéré Dérogation mineure au 169, chemin Tour-du-Lac - Marge avant secondaire
- Reporté PIA au 169, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne - Agrandissement
- 2009-06-388. PIA au 1514, rue des Lys – Implantation en montagne – Lotissement
- 2009-06-389. PIA au 360, montée du Versant-Sud – Implantation en montagne - Galerie
- 2009-06-390. PIA au 17, avenue Hillside – Implantation en montagne – Rénovation du bâtiment principal
- 2009-06-391. PIA au 1514, rue des Lys – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2009-06-392. PIA au 29, rue de Grenoble - Domaine Chanteclair – Remplacement des fenêtres
- 2009-06-393. PIA au 127, rue de Genève – Domaine Chanteclair - Agrandissement
- 2009-06-394. PIA au 380, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction
- 2009-06-395. PIA au 381, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair – Rénovations extérieures sur le bâtiment principal
- 2009-06-396. PIA au 441, rue de Tignes – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction
- 2009-06-397. PIA au 1240, rue Principale – Travaux et affichage sur la route 117 – Affichage - Commerce « Centre de location G.M. inc. »
- 2009-06-398. PIA au 1240, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Rénovation du bâtiment principal - Commerce « Centre de location G.M. inc. »
- 2009-06-399. PIA au 301, rue Léonard – Travaux sur la route 117 – Aménagements extérieurs - Commerce « Laurentides Nissan »
- 2009-06-400. PIA au 240, rue Principale Est – Affichage sur la route 117 – Commerce « Uni vert sol »
- 2009-06-401. PIA au 4503, route 117 – Affichage sur la route 117 - Commerce « Club Piscine »
- 2009-06-402. PIA au 23, rue Principale Est – Affichage au centre-ville – « Bell Canada »
- 2009-06-403. PIA au 118B, rue Principale Est (local 1) – Affichage au centre-ville – Commerce « Aux Jo-Lie Merveilles »
- 2009-06-404. PIA au 118, rue Principale Est (local 105) – Affichage au centre-ville – Commerce « Chez Titi »
- 2009-06-405. PIA au 3 et 5, rue Sainte-Agathe – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures - Commerce « Clinique vétérinaire Ste-Agathe »
- 2009-06-406. PIA au 37, rue Albert – Travaux au centre-ville – Changement de couleur du revêtement extérieur
- 2009-06-407. PIA au 28 et 30, rue Sainte-Agathe – Travaux au centre-ville – Galerie avant
- 2009-06-408. PIA au 37, rue Larocque Est – Travaux au centre-ville – Changement de fenêtres à l'école « La Sagesse »
- 2009-06-409. PIA au 130, Mont-Blanc – Implantation en montagne – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction

- 2009-06-410. PIA au 1094, des Huards – Implantation en montagne – Création du lot 4-176 du rang 3 du canton de Beresford
- 2009-06-411. PIA au 143, rue Saint-Antoine – Travaux au centre-ville – Installation d’une fenêtre
- 2009-06-412. PIA au 25 et 27, rue Larocque Est – Travaux au centre-ville – Rénovation de toiture
- 2009-06-413. Constat d’infraction au 4875, route 329 Nord – Clôture en marge avant – Matricule 4308-87-2621
- 2009-06-414. Constats d’infraction au 303, route 329 Nord - « André Brazeau » – Usage et travaux sans certificat d'autorisation – Matricule 4302-85-0472
- 2009-06-415. Dérogation mineure au 4647, route 117 - Diminution de la largeur d’un lot adjacent à la route 117 – Demande prise en délibéré le 16 octobre 2007
- 2009-06-416. Constats d’infraction – Certificat de localisation non remis – 2112, chemin Sainte-Lucie – Matricule 4504-86-7261
- 2009-06-417. Constat d’infraction au 971, chemin de la Montagne – Certificat de localisation non remis – Matricule 4500-80-2495
- 2009-06-418. Remboursement d'une partie de la garantie financière – 201, boulevard Norbert-Morin – Commerce «Aqua Sport Marine inc.»- Aménagement extérieur - Matricule 4305-05-0276
- 2009-06-419. Fête du Canada – Fermeture du stationnement
- 2009-06-420. Servitude d’empiètement – Rue Bazinet – Lot projeté 9B-179 du rang 4 du canton de Beresford
- 2009-06-421. Acquisition de photocopieurs–imprimante-numériseur couleur Canon par contrat de vente à tempérament
- 2009-06-422. Restauration de la gare – Mandat honoraires professionnels – Architecture – Phase 3
- 2009-06-423. PIA au 155, boulevard Norbert-Morin – Travaux le long de la route 117 – Agrandissement et aménagement extérieur pour le commerce Subaru – Modification à la résolution 2008-07--440
- 2009-06-424. Levée de la séance